

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE57

présenté par

M. Coronado, Mme Attard, Mme Allain et M. Baupin

ARTICLE 10

Supprimer les alinéas 3 et 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Établir une exception au principe de réutilisation de manière aussi large risque d'aboutir à la généralisation de l'exception. Par ailleurs, ne pas permettre d'exception renforcera la position des administrations face aux demandes des entreprises.

C'est pourquoi cet amendement propose de supprimer la possibilité d'exception.